



CONCOURS INTERNE D'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL

SESSION 2018

Note de synthèse et de propositions, à partir d'un dossier,
portant sur un sujet d'économie

EPREUVE N° 2

Durée : 4 h
Coefficient : 3

SUJET:

L'économie circulaire dans les stratégies économiques des territoires.

DOCUMENTS JOINTS

Document n° 1	L'économie circulaire, combien d'emplois? Note d'analyse n° 46 de France Stratégie, avril 2016	Page 3
Document n° 2	L'économie circulaire dans votre région: comprendre pour décider, en partenariat avec l'ARF et l'ADEME, Novembre 2014	Page 11
Document n° 3	Quelle prise en compte de l'économie circulaire dans les SRDEII? AVISE, portail du développement de l'économie sociale et solidaire, Mai 2017	Page 18
Document n° 4	Plan économie circulaire de Paris, 2017-2020, Juillet 2017	Page 23

NOTA :

- 2 points seront retirés au total de la note sur 20 si la copie contient plus de 10 fautes d'orthographe ou de syntaxe.
- Les candidats ne doivent porter aucun signe distinctif sur les copies : pas de signature ou nom, grade, même fictifs.
- Les épreuves sont d'une durée limitée. Aucun brouillon ne sera accepté, la gestion du temps faisant partie intégrante des épreuves.
- Lorsque les renvois et annotations en bas d'une page ou à la fin d'un document ne sont pas joints au sujet, c'est qu'ils ne sont pas indispensables.



FRANCE STRATÉGIE
ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

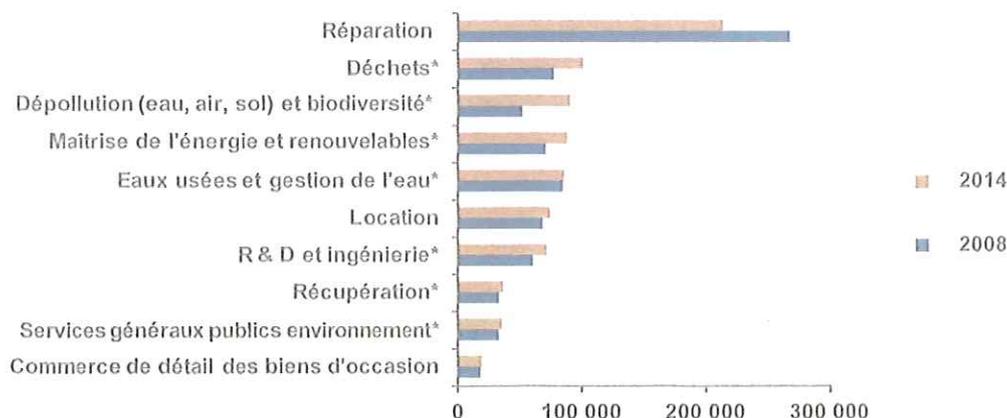
L'économie circulaire, combien d'emplois ?

La notion d'économie circulaire a été introduite dans le droit français par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, qui vise à « dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ». La Commission européenne a confirmé cet objectif dans son « Paquet économie circulaire » présenté le 2 décembre 2015.

Comment évaluer cependant qu'une économie devient plus circulaire ? La réduction des impacts environnementaux liés à la consommation pourrait être mesurée par une empreinte écologique par habitant, mais les indicateurs cherchant à sommer ces impacts font débat. Quant à la consommation de ressources, dont l'économie circulaire vise à « fermer la boucle », l'analyse bute également sur l'hétérogénéité des matières considérées, qu'il s'agisse de matières premières ou issues de déchets. Pour autant, en mobilisant une batterie d'indicateurs partiels d'ores et déjà disponibles, cette note suggère qu'il reste du chemin à parcourir pour parvenir à découpler la croissance économique française et celle de la consommation des ressources qu'elle induit, et à diminuer son impact environnemental.

Cette note propose également d'approcher l'économie circulaire *via* un indicateur – nouveau – d'emploi. Le passage vers une économie plus circulaire implique en effet des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. Sont en première ligne les « éco-activités », qui participent directement à la préservation de l'environnement, mais aussi de nombreux secteurs comme la location, la réparation et le réemploi ou la réutilisation, qui allongent la durée de vie des biens et réduisent la production de déchets. Portée par la révolution numérique, une telle mutation pourrait s'accompagner d'une modification radicale des modèles d'affaire économiques. Après avoir défini le périmètre de ces activités, la note évalue le volume d'emploi aujourd'hui concerné à 800 000 emplois équivalents temps plein¹.

Emploi dans l'économie circulaire, en milliers d'équivalents temps plein, 2008-2014



* Calculs SOeS : estimations d'emploi par produits. « Dépollution (eau, air, sol) et biodiversité » intègre l'agriculture biologique (réhabilitation des sols). Les déchets comprennent les déchets radioactifs. Voir Auzanneau M. (2015), *Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats*, SOeS.

Champ : France entière.

Sources : enquête Emploi et comptabilité nationale de l'Insee, SOeS, estimations des auteurs

1. Voir aussi Jolly C. et Douillard P. (2016), « Approfondissement méthodologique pour l'évaluation de la circularité de l'économie », *Document de travail*, France Stratégie, avril.

Cécile Jolly

Département Travail-Emploi

Pierre Douillard

Département
Développement durable

La Note d'analyse est publiée sous la responsabilité éditoriale du commissaire général de France Stratégie. Les opinions exprimées engagent leurs auteurs et n'ont pas vocation à refléter la position du gouvernement.

INTRODUCTION

Si ses fondements remontent au club de Rome, le concept d'économie circulaire ne s'est développé qu'au début du XXI^e siècle, avec la flambée du prix des matières premières et la montée des préoccupations environnementales. Moins englobante que celle de développement durable, cette notion met l'accent sur le caractère insoutenable de la consommation mondiale de matières : non seulement les ressources ne sont pas inépuisables mais les déchets issus de leur utilisation dégradent l'environnement. La croissance de cette consommation occasionne en outre des hausses de prix qui pèseront négativement sur l'activité économique, avec des prix mondiaux devenus très volatils.

L'économie circulaire consiste dès lors à substituer à l'économie linéaire – « extraire, produire, consommer et rejeter » – un circuit fermé de la matière qui minimise la consommation de ressources et les rejets associés. Cela nécessite d'optimiser l'utilisation de la matière du berceau à la tombe (éco-conception, recyclage, réutilisation), d'augmenter la durée de vie des produits (économie de la fonctionnalité, réparation, réemploi) et de limiter les pertes induites en ressources en optimisant leur circulation au niveau territorial (circuits courts, écologie industrielle).

À terme, l'économie circulaire vise à découpler la hausse de la consommation des ressources et la croissance du PIB. Cet objectif est loin d'être atteint. Notre économie reste très matérielle, malgré l'essor du numérique, lui-même très intensif en énergie. Comparer l'intensité en ressources de notre économie et celle de nos voisins européens, avec lesquels nous sommes engagés dans une stratégie d'efficacité en ressources², permet de mesurer les efforts accomplis et d'identifier les activités qui y contribuent.

Le passage à une économie circulaire impliquerait certes un gain environnemental mais aussi des réallocations sectorielles entre les activités intensives en matières et celles qui contribuent à les économiser. C'est pourquoi, même si le périmètre de l'économie circulaire n'est pas stabilisé, il est utile de chercher à mesurer le contenu en emploi de ces activités, de façon à apprécier l'ampleur (ou la lenteur) de la transformation à l'œuvre.

UNE ÉCONOMIE FRANÇAISE ENCORE TRÈS LINÉAIRE

Pour mesurer la « circularité » d'une économie, l'indicateur idéal serait une empreinte environnementale liée à la consommation finale, qui regrouperait l'ensemble des consommations de ressources et des impacts environnementaux associés, en prenant en compte le cycle de vie complet de chaque bien et service, de l'extraction des ressources à la fin de vie, à l'échelle mondiale. Les efforts méthodologiques réalisés en ce sens ont dégagé de nombreux indicateurs quantitatifs, mais il reste difficile de les agréger dans un indicateur générique qui fasse l'objet d'un consensus international³. Les comparaisons nationales ne peuvent donc être effectuées qu'avec des indicateurs partiels de l'empreinte environnementale, éventuellement complétés par des mesures d'impact localisées, plus aisées et donc plus fiables que celles réalisées à l'échelle internationale. Quel tableau ces indicateurs dressent-ils de la France ?

Une consommation de matières qui progresse moins vite que la population et le revenu

La consommation de matières est l'un des principaux indicateurs utilisés au niveau international (Commission européenne, OCDE) pour mesurer les progrès des économies nationales en faveur d'un meilleur usage des ressources. Selon la comptabilité macroéconomique des ressources, disponible au niveau européen, la consommation intérieure apparente de matières de la France⁴ – combustibles fossiles, produits minéraux et agricoles – se situe en deçà de la moyenne communautaire. Calculée par habitant, elle est bien inférieure à celle des pays scandinaves, de l'Irlande ou de la Roumanie, dont la consommation est la plus élevée d'Europe. Ces comparaisons sont à prendre avec précaution car l'indicateur somme des masses de matières très différentes⁵. Néanmoins, l'analyse sur la durée est source d'enseignements : alors qu'un Français consommait en moyenne environ 14 tonnes de matières par an durant les années 1990 et jusqu'à la crise de 2008, il en consomme 12 tonnes en 2013⁶.

2. Commission européenne (2011), « Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources – initiative phare relevant de la stratégie Europe 2020 », COM(2011) 21.
3. De nombreuses organisations utilisent « l'empreinte écologique » formalisée par le Global Footprint Network (GFN), qui mesure en hectares la superficie biologiquement productive nécessaire pour pourvoir aux besoins d'une population de taille donnée. Cette méthode tient compte principalement des émissions de gaz à effet de serre et de la consommation de terres cultivées, mais ne quantifie pas directement la consommation de matières.
4. La consommation intérieure apparente de matières (*Domestic Material Consumption, DMC*) agrège, en tonnes, les combustibles fossiles, les produits minéraux et agricoles, extraits du territoire national ou importés sous forme de matières premières ou de produits finis, moins les exportations. Elle ne prend pas en compte les flux dits « cachés » (quantités de matières extraites inutilisées et flux indirects associés aux importations et exportations) qui ne peuvent être mesurés directement et sont donc modélisés. Leur estimation aboutit à doubler la consommation apparente de matière pour la France. Voir Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques (2013), *Le cycle des matières dans l'économie française*, septembre.
5. L'indicateur de consommation apparente utilisé par Eurostat et l'OCDE comporte un biais car il somme les masses de matières extraites brutes avec le solde de matières échangées dans le commerce international, en ne prenant pour les biens manufacturés que leur masse réelle et non les consommations induites dans le processus de fabrication.
6. Voir le document de travail associé pour une analyse plus détaillée.



Des déchets encore trop importants

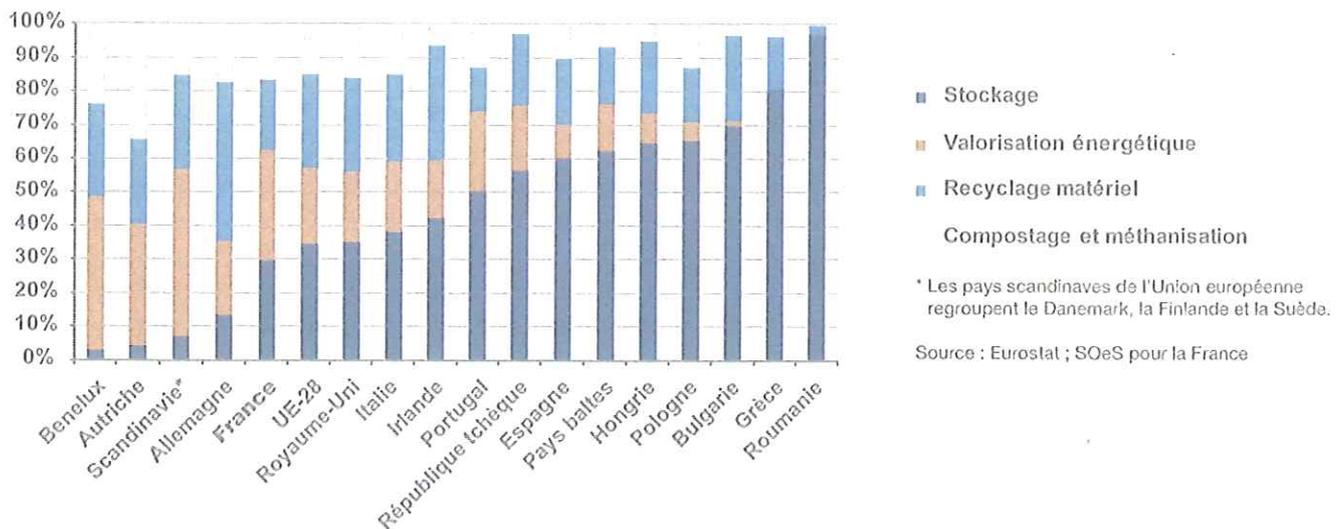
Avec 14,4 kilogrammes de déchets par jour et par habitant en 2012, la France se situe au-dessus de la moyenne des pays de l'UE-15 : les Allemands, les Britanniques et les Italiens produisent moins de déchets. La majeure partie provient du secteur de la construction : les déchets minéraux constituent 70 % des déchets en France et sont issus à 90 % des activités de travaux publics et à 10 % du bâtiment. Un Français produit en outre 1,3 kg de déchets ménagers par jour en 2012 contre 1,2 kg en 2004 : cette augmentation est entièrement due aux déchets triés recyclables, qui représentent désormais près de 20 % des déchets des ménages. Les déchets courants non recyclables sont en revanche en diminution pour les ménages comme pour les activités économiques.

En France, 60 % des déchets produits par les activités économiques ou les ménages sont valorisés, soit par recyclage de la matière, soit par incinération/récupération d'énergie⁷. Ce ratio est très supérieur à la moyenne européenne (46 % en 2012) mais en deçà des performances allemandes (76 %) ou danoises (70 %). En 2013, 20 % des déchets municipaux sont recyclés, 32 % sont incinérés avec valorisation énergétique et 17 % font l'objet d'une valorisation organique par compostage ou méthanisation⁸. Reste 30 % qui sont mis en décharge ou incinérés sans valorisation énergétique. Ce taux s'est nettement réduit depuis 1995 où il atteignait 55 %, mais aucune amélioration n'a été constatée entre 2011 et 2013. La marge de progression est donc importante, surtout au regard des performances des pays du nord de l'Europe, qui valorisent plus de 90 % de leurs déchets municipaux (voir graphique 1).

En outre, les taux de recyclage et d'incorporation dans les processus de production varient selon les matières. La France est parfois en retard sur les meilleurs élèves européens : son taux de recyclage des plastiques est de 20 % contre 34 % aux Pays-Bas, son taux d'incorporation des papiers-cartons de 62 % contre 87 % au Royaume-Uni, celui des métaux ferreux de 53 % contre 84 % en Espagne⁹. Des progrès nécessitent une mobilisation de l'ensemble des acteurs de chaque filière : producteurs, acteurs de la collecte sélective et du traitement des déchets, entreprises du recyclage et de la récupération. Il s'agit à la fois d'augmenter les débouchés du recyclage et d'en réduire le coût pour le rendre plus compétitif que l'utilisation de matières vierges ou l'élimination sans valorisation.

Notons que le recyclage seul, auquel on identifie souvent l'économie circulaire, ne peut établir un cercle totalement vertueux. Il ne concerne que la fin de vie des produits et ne peut suffire à alimenter une demande de matières qui continue à croître avec la population et le revenu. Qui plus est, les matières incorporées dans un bien ne sont pas toujours rapidement disponible pour recyclage : le temps d'immobilisation peut être très long pour les équipements durables, voire séculaire pour les bâtiments et les infrastructures. De surcroît, en l'état actuel des techniques, le recyclage et la récupération comportent toujours des déchets ultimes et les matériaux recyclés ont subi une usure, donc une perte : leur contribution à l'approvisionnement ne saurait satisfaire une demande même stagnante, *a fortiori* en augmentation. Le recyclage permet en revanche d'absorber tout ou partie du flux de déchets et d'éviter leur accumulation dans l'environnement.

Graphique 1 – Traitement des déchets municipaux en Europe, 2013



7. Chiffres 2012, Eurostat.

8. Les déchets municipaux sont constitués pour une large part des déchets générés par les ménages mais ils peuvent inclure les déchets similaires générés par de petites entreprises et des établissements publics.

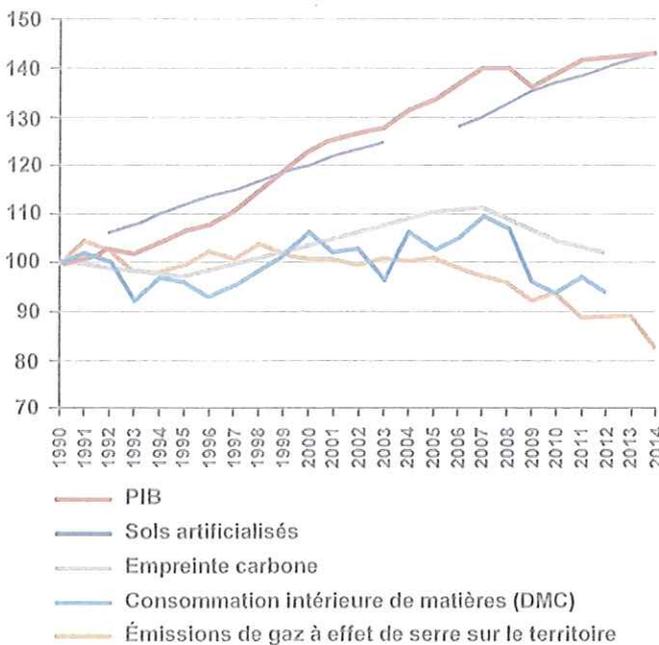
9. Ademe (2015), *Bilan national du recyclage 2003-2012*.

Peut-on parler de découplage ?

L'économie circulaire ne vise pas seulement à diminuer la consommation de matières et les rejets associés (pollution, déchets) mais à les découpler de la croissance économique. Aujourd'hui, un certain découplage se manifeste pour l'économie française sur la plupart des indicateurs environnementaux, avec toutefois une exception de taille : la surface des sols artificialisés continue de croître au même rythme que le PIB (voir graphique 2).

Graphique 2 – Découplage entre le PIB et les principaux indicateurs environnementaux

En base 100 en 1990



Sources : SOeS d'après Insee comptes nationaux, SSP-Agreste enquête Teruti-Lucas, Douanes, Citepa

Les émissions de gaz à effet de serre ainsi que, dans une moindre mesure, l'empreinte carbone et la consommation de matière ont baissé depuis 2007, alors que la production en volume se situe à un niveau proche de celui atteint avant la crise. Ce qu'on nomme la « productivité matière », c'est-à-dire le montant de la valeur ajoutée par quantité de matière utilisée, a donc fortement augmenté sur la dernière décennie.

Ce découplage doit cependant être relativisé. En effet, si l'on distingue par matière, seule la consommation de combustibles fossiles a été découplée de la croissance économique. La hausse du prix du pétrole intervenue durant les années 1990 et 2000 explique sans doute en grande partie la rationalisation de la consommation, favorisant un progrès technique dans l'efficacité énergétique et dans les

énergies renouvelables. La poursuite de la baisse des émissions de gaz à effet de serre sur la période récente pourrait de ce point de vue être remise en cause si le retour à un prix du pétrole peu élevé s'avérait durable. En dehors des combustibles fossiles, l'augmentation apparente de la productivité matière s'explique surtout par un effet de composition, les années récentes étant marquées par une activité faible dans l'immobilier, réduisant la consommation de matériaux de construction, et par une volatilité et une tendance baissière des prix agricoles mondiaux, affectant l'activité des industries agroalimentaires et réduisant la consommation de biomasse.

En conclusion, ces indicateurs dressent le tableau d'une France moins consommatrice de matières que d'autres pays européens, en cohérence avec sa spécialisation dans les services. Pour autant, sa marge de progression pour le recyclage des déchets reste importante. De même, ses émissions de gaz à effet de serre par tête sont parmi les plus faibles des pays développés grâce à une électricité très peu carbonée, mais les émissions induites par nos importations modèrent ce résultat. C'est enfin un pays où la consommation de sols se poursuit au rythme de la croissance économique. Ici, le découplage n'a pas eu lieu.

VERS UNE RÉALLOCATION DE L'EMPLOI ?

La transformation de l'économie vers une plus grande circularité est un processus très partiellement entamé, mais qui doit conduire à des réallocations sectorielles d'emploi entre les activités intensives en matière ou productrices de ressources, et celles qui contribuent à les économiser. Le volume d'emploi de cette forme d'économie, sa dynamique, sa qualité et les revenus générés qui viendront se réemployer dans d'autres activités méritent à ce titre d'être mieux identifiés : ils pourraient servir d'indicateur d'une évolution vers une économie plus circulaire.

Définir le périmètre des activités

Alors que la définition et la comptabilité des éco-activités sont harmonisées au niveau européen (Eurostat), voire international (OCDE), ce qui permet un recensement national régulier pour évaluer l'emploi dit vert ou verdissant¹⁰, l'économie circulaire n'a pas de périmètre stabilisé. Pour autant, on peut estimer qu'il devrait *a minima* englober les éco-activités.

En effet, l'économie circulaire vise à mettre en place des systèmes de production de biens ou de services plus sobres en ressources et plus protecteurs de l'environnement. Il ne s'agit pas, en particulier, de se contenter de développer

10. Observatoire national des métiers de l'économie verte.

les services en déplaçant la production des biens dans d'autres endroits du globe. Sont concernés à la fois l'approvisionnement durable¹¹, l'éco-conception des produits, les progrès de la productivité matière et de l'efficacité énergétique, l'utilisation d'énergies ou de matériaux renouvelables moins polluants, l'agriculture biologique et l'agroécologie qui préservent davantage les sols, les technologies environnementales qui réduisent les risques de pollution. Tous les biens et services visant à prévenir et à corriger les atteintes à l'environnement peuvent dès lors être inclus dans le périmètre de l'économie circulaire. Ils correspondent au spectre des éco-activités recensées aux niveaux national et européen.

Différentes activités traditionnelles contribuent également à limiter la production de déchets et l'utilisation de matières, en augmentant la durée de vie d'un bien ou l'usage d'un capital sous-utilisé. La réparation qui remet en fonction un produit en lui donnant une nouvelle vie auprès d'un autre consommateur, la réutilisation sous forme de biens d'occasion ou par la revente de pièces de rechange, la location qui réduit le nombre de biens à produire, participent de cette logique. En perte de vitesse durant la seconde moitié du XX^e siècle, ces activités connaissent un renouveau dans le mouvement de l'économie collaborative et des modes de consommation privilégiant la proximité. Une économie du partage se développe, appuyée sur l'essor du numérique : des biens physiques sont partagés entre des utilisateurs/producteurs et des utilisateurs/consommateurs, souvent par le biais de plateformes numériques qui monéta-

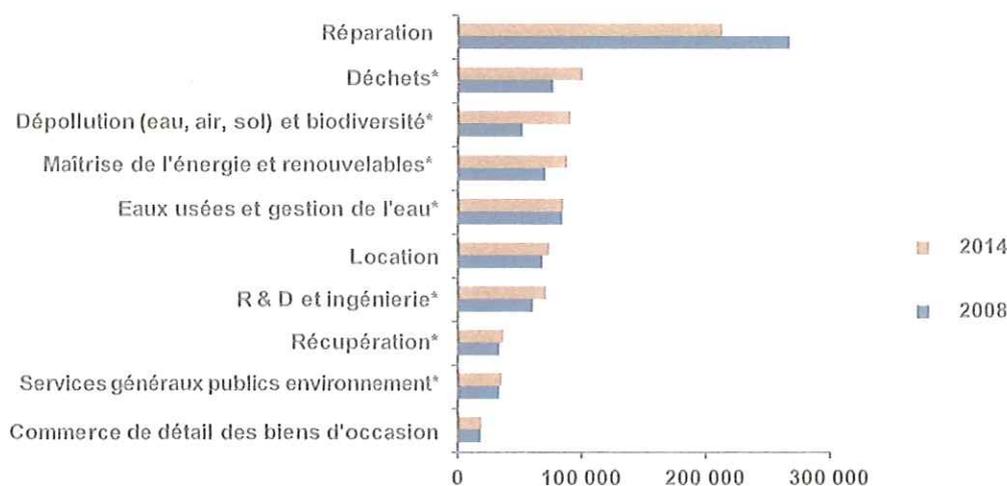
risent les relations qu'elles favorisent. En facilitant par exemple le covoiturage ou en optimisant l'utilisation d'un équipement, ces modèles contribuent *in fine* à réduire les impacts environnementaux.

Enfin doivent être intégrés à l'économie circulaire les nouveaux modèles d'affaire fondés sur l'économie de la fonctionnalité, dès lors qu'ils permettent de passer de la vente d'un bien ou service à la contractualisation d'une performance d'usage fondée sur la mise à disposition de biens et services associés (par exemple, la vente d'un niveau thermique plutôt que l'achat d'un appareil de chauffage)¹².

Un volume d'emploi non négligeable

Le périmètre de l'économie circulaire une fois délimité – avec pour cœur les éco-activités, la location, la réparation et le réemploi/réutilisation –, on peut estimer ses effectifs dans le secteur marchand. L'usage de matières alternatives moins polluantes (hors énergies renouvelables ou matériaux recyclés) comme la substitution du service à la vente du bien sont néanmoins difficiles à identifier en tant que tels. Par ailleurs, l'emploi dans certains segments de la location et du réemploi/réutilisation n'est pas aisément repérable. En dépit de cette sous-estimation probable, les effectifs dans l'économie circulaire peuvent être évalués à près de 800 000 emplois équivalents temps plein (ETP), soit plus de 3 % de l'emploi global. Plus de la moitié est employée par les éco-activités¹³, le reste par la réparation, la location et le marché de l'occasion (voir graphique 3).

Graphique 3 – Emploi dans l'économie circulaire, en milliers d'équivalents temps plein, 2008-2014



* Calculs SOeS : estimations d'emploi par produits. « Dépollution (eau, air, sol) et biodiversité » intègre l'agriculture biologique (réhabilitation des sols). Les déchets comprennent les déchets radioactifs. Voir Auzanneau M. (2015), *Les éco-activités et l'emploi environnemental en 2013 : premiers résultats*, SOeS.

Champ : France entière.

Sources : enquête Emploi et comptabilité nationale de l'Insee, SOeS, estimations des auteurs (voir document de travail)

11. « Mode d'exploitation/extraction des ressources visant leur exploitation efficace en limitant les rejets d'exploitation et l'impact sur l'environnement », voir le site de l'Ademe (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).

12. Voir la définition proposée par ARTEMIS dans sa « Note explicative économie de la fonctionnalité et de la coopération », décembre 2014.

13. Hors lutte contre le bruit et les vibrations.

Sur le modèle de l'emploi vert et verdissant, on pourrait considérer que certaines activités dites périphériques contribuent à la circularité de l'économie sans que ce soit leur finalité première. À côté des activités périphériques qui améliorent la qualité environnementale (véhicules propres, électro-ménager énergétiquement performant, isolant thermique), il s'agirait d'identifier les produits et services qui augmentent la productivité matière et allongent la durée d'usage, alors même qu'ils ne se rangent pas dans les activités de location, de réparation ou d'occasion/refabrication ni dans le périmètre des éco-activités. Il en va ainsi de l'éco-conception des produits, notamment les filières de responsabilité élargie du producteur¹⁴ où produits et matières sont conçus dès l'origine de façon à être réutilisés et recyclés. L'approvisionnement durable, les réseaux de proximité (AMAP, Associations pour le maintien d'une agriculture paysanne), certaines pièces détachées, voire certaines innovations numériques (imprimantes 3D qui permettent une conception localisée) ou l'amélioration de la durée de vie des véhicules pourraient aussi en faire partie. Leur identification nécessite des enquêtes diverses pas toujours comparables. Mais une telle définition permettrait de considérer la progression de l'économie circulaire au-delà du cœur d'activité et de réviser à mesure des avancées le périmètre « connexe », chaque produit ou service plus performant remplaçant l'autre.

Des effectifs majoritairement situés dans la réparation et la location

Le secteur de la réparation est le plus gros pourvoyeur d'emploi de l'économie circulaire, avec plus de 200 000 ETP, soit un quart des effectifs. La réparation automobile y occupe une place centrale, soit un emploi sur deux. L'emploi y a néanmoins décliné parallèlement à la baisse des ventes d'automobiles depuis 2008, et ce d'autant que la fiabilité croissante des véhicules aurait allongé la période entre deux entretiens¹⁵. Le commerce d'équipement automobile qui fournit les pièces détachées pour la réparation s'est davantage maintenu, mais il s'apparente plutôt à un service connexe et n'est pas comptabilisé ici dans le cœur de l'économie circulaire. En dehors des garages liés aux constructeurs, la majorité des acteurs du secteur de la réparation automobile est constituée d'indépendants, avec une prédominance de petites structures et une proportion croissante d'autoentrepreneurs.

La réparation d'équipements professionnels a été également malmenée par la crise de l'industrie et de la construction :

l'emploi s'y rétracte, sauf dans la mécanique, l'électronique et l'optique. La réparation d'équipements domestiques est soumise quant à elle à une mutation à la fois sur les produits réparés et sur les acteurs concernés. La réparation d'ordinateurs et d'électronique grand public est en forte croissance, contrairement aux autres équipements domestiques (meubles, électro-ménager, horlogerie, cuir, etc.), ce qui traduit à la fois l'essor du numérique et le caractère « jetable » de nombre de biens consommables. Néanmoins, l'activité de réparation d'équipements domestiques est occupée non seulement par des entreprises spécialisées (ou des indépendants) mais également par les distributeurs, les fabricants et les acteurs de l'économie sociale et solidaire¹⁶. La réparation est dès lors internalisée par nombre d'entreprises dont ce n'est pas l'activité principale. Si l'emploi dans les entreprises spécialisées décline, en revanche les effectifs affectés à la « réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques », quel que soit le secteur, n'ont cessé de croître depuis 2008.

La location est le secteur dont les effectifs croissent le plus fortement depuis 2008, notamment dans l'automobile (voir graphique 3), où l'on assiste à une transformation des modes de déplacement, privilégiant l'usage à la possession. Traditionnellement occupé par les grandes enseignes de location ou de concessionnaires automobiles, le marché de la location est aujourd'hui transformé par une offre alternative : des loueurs indépendants spécialisés dans le véhicule professionnel se lancent sur ce marché, la grande distribution propose des véhicules et les offres d'autopartage, de covoiturage, de location à l'heure ou de véhicules en libre-service se développent¹⁷, avec une multitude d'acteurs (sociétés de transport, services publics, sites collaboratifs, etc.). Ce foisonnement concurrentiel a plutôt rencontré une demande en croissance, démocratisant en quelque sorte la location, que l'outil numérique a rendue plus disponible. De même, la location d'équipements domestiques, en particulier d'articles de loisirs et de sport, a progressé, contrairement à la location d'équipements professionnels, plutôt orientée à la baisse¹⁸.

L'allongement de la durée de vie des biens passe enfin par la revente d'équipements déjà utilisés. Le secteur marchand de l'occasion est dominé par l'échange en ligne et par les revendeurs professionnels, tandis que les activités traditionnelles (brocante, dépôt-vente) sont en déclin. Selon l'enquête Emploi de l'Insee, le commerce de détail

14. Dans ces filières REP, les fabricants nationaux, les importateurs de produits et les distributeurs de produits sous leurs propres marques doivent ainsi prendre en charge la collecte séparée puis le recyclage ou le traitement des déchets issus de leurs produits.

15. Insee (2011), « La situation du commerce en 2010 », *Document de travail*, E2011/05, Direction des statistiques d'entreprises, mai.

16. Ademe (2014), *Panorama de l'offre de réparation en France*, octobre.

17. ANFA (2010), *La location automobile de courte durée*, Portrait sectoriel, avril.

18. Dans cette estimation d'emploi, le développement de la location de logement de courte durée n'a pu être pris en compte, dans la mesure où celle-ci ne peut être distinguée de la location immobilière classique (plus effet de sous-déclaration).

de l'occasion emploie près de 20 000 équivalents temps plein (2014). Ce marché est néanmoins en plein bouleversement sous l'essor du numérique et nombre d'enseignes et de fournisseurs proposent aujourd'hui des biens d'occasion, voire refabriqués. Ces biens vendus par des plateformes, des commerces ou des fabricants sont difficiles à identifier. De même, une proportion importante des effectifs liés au réemploi et à la réutilisation est employée par l'économie sociale et solidaire¹⁹, qui fait partie du secteur non marchand. Le marché de l'occasion est sans doute dès lors sous-estimé.

Sur le périmètre considéré, il ne semble pas que le commerce de détail de l'occasion ait connu une accélération ces dernières années. Le succès de la vente d'occasion en ligne et des gros revendeurs aurait eu un effet d'éviction sur les activités traditionnelles de brocante et de dépôt-vente et sur les activités associatives qui financent par ce biais leurs œuvres caritatives, sans élargissement visible pour l'heure des effectifs employés. La vente en ligne de particulier à particulier pourrait avoir joué un rôle, en désintermédiant le marché de l'occasion et en favorisant une sous-déclaration des professionnels qui ont investi ces sites. Cette restructuration du marché pourrait néanmoins n'être que transitoire, augurant une réorganisation tant de l'économie sociale et solidaire que du secteur marchand. Le numérique suscite souvent en effet un foisonnement d'initiatives dont la finalité n'est pas nécessairement économique, avant que des modèles d'affaires s'appuyant sur des effets de réseau ne restructurent les chaînes de valeur au profit d'acteurs économiques anciens ou nouveaux.

Par ailleurs, les outils de production industrielle et les véhicules d'occasion contribuent aussi à l'allongement de la durée d'usage des biens et à la limitation des matières en circulation. Leur marché, en particulier celui du véhicule d'occasion, est très développé, mais ces activités ne sont pas repérables statistiquement en termes d'emplois.

Les éco-activités dominées par l'eau et les déchets

Si le segment de l'allongement de la durée des biens est parfois difficile à identifier, celui des éco-activités est bien circonscrit au niveau national. L'assainissement de l'eau et le traitement des déchets y représentent 40 % de l'emploi. Cette prédominance est encore plus sensible si on considère les activités périphériques qui intègrent la production et la distribution d'eau (38 150 ETP en 2013 qui viennent s'ajouter aux 78 500 ETP de l'assainissement et de la gestion durable de l'eau). L'emploi ici est moins qualifié que dans l'ensemble des secteurs et connaît des difficultés d'attractivité, liées à un déficit d'image, bien qu'il soit peu précaire.

La maîtrise de l'énergie et les énergies renouvelables représentent une proportion non négligeable de l'emploi dans les éco-activités (18 %), mais avec une évolution plutôt orientée à la baisse en raison de dispositions réglementaires moins favorables aux énergies renouvelables (baisse des tarifs de rachat de l'électricité solaire). Ce marché – notamment le solaire – reste largement dépendant du soutien public, en l'absence de taxation des externalités environnementales des énergies fossiles dont le prix a par ailleurs plutôt eu tendance à baisser depuis 2014.

La plus forte progression de l'emploi dans les éco-activités se situe dans la réhabilitation des sols, qui comprend l'agriculture biologique dont les surfaces continuent de progresser et dont la productivité est plus faible que celle des grandes cultures épuisant davantage les sols.

Quelle réallocation sectorielle d'emploi et quel bilan environnemental ?

Le bilan des réallocations sectorielles d'emploi pourrait sembler neutre, si ce n'est que les activités de l'économie circulaire sont plus intensives en travail que les secteurs industriels classiques qui détruisent de l'emploi. Cet avantage pourrait cependant n'être que transitoire : comme les autres, les activités de l'économie circulaire vont connaître des gains de productivité du travail, ne serait-ce que par la robotisation ou l'automatisation (déjà en cours dans le tri des déchets, voire dans la réparation).

Au-delà, ces activités vont permettre une transformation profonde de l'ensemble de l'économie. De ce point de vue, l'économie de l'usage, que ce soit par la vente d'un service plutôt que d'un bien (économie de la fonctionnalité) ou par l'optimisation d'un capital sous-utilisé (économie du partage), renouvelle les activités de manière beaucoup plus transversale. Cette transformation peut générer des gains en valeur ajoutée, en pouvoir d'achat, et réduire la consommation de ressources et la production de déchets et de rejets, à deux conditions toutefois.

Première condition, il faut que l'innovation et la transition vers une économie de l'usage, essentiellement appuyée sur le numérique, permettent effectivement de découpler la consommation de matières et la valeur ajoutée produite, ce qui est loin d'être aujourd'hui le cas quand on considère le nombre de produits jetables ou vite obsolètes. Les services se développent de manière complémentaire aux biens. En effet, si la part des services dans la consommation des ménages a continuellement progressé depuis cinquante ans, le volume des biens manufacturés consommés (corrige des prix plus élevés des services) est proche de celui des services (hors logement et hôtellerie-restauration, intensifs en matières).

19. Ademe (2014), *Panorama de la deuxième vie des produits en France*, octobre.

Deuxième condition, le revenu généré par la transformation de l'économie doit être suffisant pour créer de l'activité et de l'emploi : un service plutôt qu'un bien se paie plus cher aujourd'hui, car c'est une prestation de plus grande qualité qu'un bien standardisé, ce qui nécessite une hausse du revenu disponible des ménages. Si les agents écono-

miques accroissent leurs revenus en vendant d'occasion ou en partageant leurs biens mais que leur travail est plus précaire, moins protégé socialement et au final moins rémunéré, le gain sera nul et ne permettra pas de vendre des prestations de meilleure qualité.

CONCLUSION

Pour découpler la consommation de matières premières primaires de la croissance économique, le passage d'un modèle économique linéaire à un modèle plus circulaire est une voie d'avenir. Il s'agit d'économiser les ressources en amont et de privilégier celles qui sont les moins émettrices de rejets, de réutiliser la matière en aval, d'allonger la durée d'usage des biens et d'optimiser leur utilisation. Cela passe par une meilleure prise en compte du cycle de vie des produits, de leur conception à leur réparation/réutilisation et à leur fin de vie. À chaque étape, de nombreux progrès restent à accomplir.

Pour apprécier ces progrès et les efforts à consentir, il faut construire un instrument de mesure adéquat. Nous sommes loin d'en disposer. En dehors de l'énergie, faute d'unité commune, les matières sont difficilement comparables entre elles et les rejets ou les déchets occasionnés par leur production et leur consommation sont mal identifiés (à l'exception des ordures ménagères). Alors que les activités économiques n'ont pas la même intensité en différentes matières et en recyclage, le suivi statistique ne permet pas de déterminer les progrès accomplis par les secteurs, un point pourtant déterminant pour orienter les politiques publiques. Le risque, en l'absence de guide pour l'action, est que certains efforts soient mal ciblés au regard des coûts et des bénéfices de différentes initiatives.

La transition vers une économie circulaire devrait occasionner une réallocation sectorielle d'emploi entre secteurs intensifs en matières et secteurs qui les économisent. Mais le volume d'emploi reste plus facile à identifier dans le recyclage ou la réparation que dans l'économie de l'usage, du partage ou dans l'amélioration de la durée de vie des produits. Ces données quantitatives sont, de surcroît, insuffisantes pour déterminer si les emplois créés sont d'aussi bonne qualité (conditions de travail, rémunération, qualification) que les emplois détruits, un enjeu de taille dans un marché du travail très dual.

Élaborer une comptabilité des matières et des rejets par produit et par activité apparaît dès lors déterminant pour envisager l'ampleur de la transformation et les impacts en termes de croissance et d'emploi des politiques publiques susceptibles d'accompagner cette transition. De même, prolonger la réflexion sur le contenu en emploi de l'économie circulaire et de ses activités périphériques, selon le processus mis en place pour repérer l'emploi vert et verdissant, est une condition pour mesurer le volume et la qualité des emplois créés. Seul cet outillage permettra d'orienter l'action publique et d'assurer son suivi sans biais de mesure. Cette action publique est elle-même nécessaire pour rendre l'économie plus circulaire, en particulier dans une période où les cours des matières premières sont historiquement bas, ce qui n'incite pas à les économiser et à les recycler.

Mots clés : économie circulaire, recyclage, déchets, emploi, éco-activités, ressources, environnement



Directeur de la publication : Jean Pisani-Ferry, commissaire général ; directeur de la rédaction : Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint ; secrétaires de rédaction : Olivier de Broca, Sylvie Chasseloup ; impression : France Stratégie ; dépôt légal : avril 2016 - N° ISSN 1760-5733 ; contact presse : Jean-Michel Roullé, directeur du service Édition-Communication, 01 42 75 61 37, jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr

RETROUVEZ LES DERNIÈRES ACTUALITÉS DE FRANCE STRATÉGIE SUR :

-  www.strategie.gouv.fr
-  [francestrategie](https://www.facebook.com/francestrategie)
-  [@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

France Stratégie a pour mission d'éclairer les choix collectifs. Son action repose sur quatre métiers : évaluer les politiques publiques ; anticiper les mutations à venir dans les domaines économiques, sociétaux ou techniques ; débattre avec les experts et les acteurs français et internationaux ; proposer des recommandations aux pouvoirs publics nationaux, territoriaux et européens. Pour enrichir ses analyses et affiner ses propositions France Stratégie s'attache à dialoguer avec les partenaires sociaux et la société civile. France Stratégie mise sur la transversalité en animant un réseau de huit organismes aux compétences spécialisées.

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE DANS VOTRE RÉGION ?

COMPRENDRE POUR DÉCIDER

DOCUMENT n° 2

11



Conscients que la crise qui caractérise la période actuelle traduit davantage une lente métamorphose plutôt qu'une secousse conjoncturelle, les élus, les acteurs économiques et les consommateurs doivent répondre à la nécessaire relocalisation de l'activité économique et au maintien de l'emploi tout en garantissant un cadre de vie préservé et des services accessibles.

Au-delà des intentions d'un développement cohérent et plus soutenable, comment porter un projet de territoire mobilisateur pour le plus grand nombre, pragmatique et efficace ?

En tant qu'élu local, vous agissez tous les jours pour servir le développement économique de votre territoire, encourager l'innovation, identifier et soutenir les « pépites » émergentes ou les « locomotives » de l'économie régionale et ainsi améliorer l'attractivité de votre territoire. Cependant, vous continuez de vous interroger sur la meilleure façon d'agir, d'anticiper.

Vous avez à votre disposition de nombreux outils de planification et de programmation, mais comment y voir clair parmi tous les dispositifs de soutien au développement économique, de financement de projets ? Sont-ils efficaces, quels coûts pour quelles retombées ?

Renchérissement de l'énergie, déséquilibre de la balance commerciale, perte de compétitivité des entreprises et marché de l'emploi en berne, comment ne pas subir et garder la main ?

La Conférence Environnementale de septembre 2013 a souligné l'intérêt de conduire des stratégies régionales d'économie circulaire. Après un an de travail collégial, piloté par l'ADEME en partenariat étroit avec l'Association des Régions de France, un guide méthodologique est désormais à la disposition de toutes les Régions de métropole et d'outre-mer.

En partenariat avec :



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE ■



La Conférence Environnementale de septembre 2013¹ a souligné l'intérêt de conduire des **stratégies régionales d'économie circulaire**. Après un an de travail collégial, piloté par l'ADEME² en partenariat avec l'Association des Régions de France, un guide méthodologique est désormais à la disposition de toutes les Régions de métropole et d'outre-mer. Découvrez pourquoi et comment ce guide a été conçu.

12

■ **L'économie circulaire au service des territoires !**

L'économie circulaire constitue une **formidable opportunité d'économies, de création d'activités et d'emplois**. Aujourd'hui, certaines des plus grandes entreprises françaises en font le support de leur croissance³, faisant évoluer leur modèle économique. De nombreuses PME, startups et structures de l'ESS⁴ se créent pour offrir services et idées nouvelles.

Nos modes de production et de consommation sont aujourd'hui basés sur l'exploitation de ressources limitées et de plus en plus chères. En réduisant cette dépendance, l'économie circulaire est un moyen pour votre territoire d'améliorer sa résilience, c'est-à-dire d'anticiper les mutations en cours plutôt que de les subir. Elle apparaît comme un modèle **opérationnel et mobilisateur** de développement durable.

■ **L'économie circulaire : une autre façon de produire et consommer**

La prise de conscience des impacts avérés du développement économique de ces 150 dernières années a conduit à la nécessité de prendre en considération les impacts planétaires de la production et de la consommation. La compétition pour la maîtrise des ressources se traduit par la détérioration des conditions d'accès tant au niveau sociétal, social qu'environnemental. De plus, la recherche de la production à bas coût entraîne une dégradation sociale et environnementale des pays à fort taux de main d'œuvre. La consommation croissante de produits conduit à des déséquilibres majeurs qu'ils soient environnementaux (perte de la biodiversité, changement climatique) ou sociaux (chômage). Malgré une prise de conscience certaine et l'arrivée de politiques d'économies d'énergie et de développement durable, l'extraction de ressources (matériaux de construction, métaux et combustibles fossiles) a doublé à l'échelle mondiale depuis 1980.

Devant ces constats, le principe d'économie circulaire a pris une place croissante au cours des 10 dernières années. Ce nouveau modèle économique, basé sur une utilisation efficace des ressources et sur la notion de boucles, se veut partenarial et collaboratif.

L'économie circulaire s'oppose au modèle classique d'économie linéaire (extraire-produire-consommer-jeter)⁵. Elle doit permettre de réduire l'extraction des ressources en valeur absolue, quels que soient les niveaux de croissance économique et démographique. **Il s'agit de faire mieux avec moins.**

En aucun cas l'économie circulaire ne se réduit au recyclage. Elle propose une **vision systémique** des flux de matières et d'énergie, avec à la clé de **nombreux leviers d'actions**.

Il s'agit ainsi de prendre en compte les trois champs⁶ suivants :

- **Production et offre de biens et services** : approvisionnement durable, écoconception, écologie industrielle et territoriale et économie de la fonctionnalité ;
- **Consommation collaborative, demande et comportement** : achat et consommation responsables (bonne utilisation des produits), réemploi et réparation ;
- **Gestion des déchets** : au-delà de la réduction à la source, la gestion des déchets restants doit favoriser le recyclage et, si besoin, la valorisation énergétique.

¹ Conférence Environnementale des 20 et 21 septembre 2013 et sa conférence de mise en oeuvre du 16 décembre 2013, organisées par le Gouvernement français.

² Notamment à travers une mission confiée à un groupement de prestataires : Auxilia, Bio by Deloitte, Mydiane et CMI.

³ L'Institut de l'Economie Circulaire a réalisé une étude sur ce thème, présentée en septembre 2014, qui confirme cette tendance.

⁴ Economie sociale et solidaire

⁵ Il n'existe actuellement pas de définition normalisée du concept d'économie circulaire. La définition utilisée est celle proposée par l'ADEME.

⁶ Se référer au Guide pour une définition plus complète de l'économie circulaire.

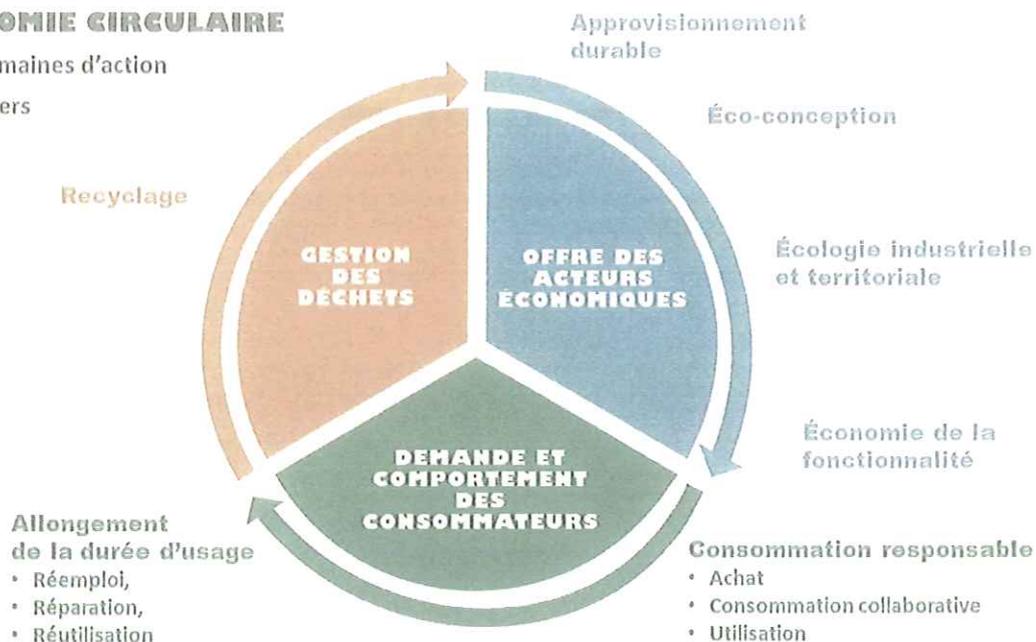


ECONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action

Sept piliers

ADEME



■ Des stratégies d'économie circulaire : les Régions légitimes

Les 7 piliers de l'économie circulaire, présentés dans le graphique ci-contre, mobilisent de multiples champs d'intervention : développement économique, politiques de l'emploi, de la formation, de l'insertion sociale, des transports, de l'aménagement du territoire ; mais aussi plus largement : le développement durable, la sensibilisation, l'énergie et le climat... Autant de politiques publiques qui s'exercent aujourd'hui de manière partagée par les collectivités locales. Il y a donc un fort enjeu de **mise en cohérence des interventions sur les territoires**, et de coordination des leviers mis en place.

Les **stratégies de développement économique** sont aujourd'hui portées par les Régions, avec le relai opérationnel des intercommunalités et Départements. Confortées dans leur rôle de « chef de file » à travers la Loi MAPTAM⁷, exerçant des compétences en lien direct avec les leviers à activer, **les Régions sont en première ligne**. L'importance de l'économie circulaire est par ailleurs rappelée, au plan national, à travers le projet de loi relatif à la transition énergétique pour la croissance verte.

■ Quel intérêt à agir ?

Se lancer dans une stratégie d'économie circulaire, c'est mettre en place les conditions de **relocalisation d'activités**, et se saisir des **opportunités de nouvelles activités à haut potentiel d'emplois**, notamment dans les secteurs de la construction, de la gestion des ressources, des énergies renouvelables, des éco-industries ou encore du recyclage. Ainsi, en extrapolant les données d'une étude européenne⁸, l'économie circulaire pourrait créer entre 200 000 et 400 000 emplois en France.

Les emplois créés par l'économie circulaire sont en très grande partie **non délocalisables**, car basés sur la proposition de services et de coopérations ou sur de **l'animation territoriale**. Ils peuvent, par ailleurs, offrir des voies de reconversion pour les travailleurs de secteurs en déclin. Proposant de nouveaux débouchés et demandant des compétences spécifiques, l'économie circulaire est un **facteur d'attractivité** de votre territoire.

⁷ La Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, a défini des rôles de « chef de file » pour chaque grand type de compétence. Dans cette optique, la région est confortée comme chef d'orchestre territorial des politiques de développement économique.

⁸ D'après les données de cette étude, le fait de réduire de 17% la consommation de ressources via un renforcement de l'efficacité de l'usage, générerait de très nombreux emplois à l'échelle communautaire. http://ec.europa.eu/environment/resource_efficiency/documents/wgireportnov2012.pdf.

Les stratégies d'économie circulaire renforcent la compétitivité des entreprises ; à travers :

14

- Des solutions aux questions de **sécurité d'approvisionnement** et de volatilité des prix des matières premières ;
- Les coûts de production réduits ;
- Des secteurs en difficulté redynamisés ou l'émergence des relais de croissance, à travers l'**innovation** (développement de nouveaux services ou produits à forte valeur ajoutée).



Pour votre collectivité, l'économie circulaire peut devenir un critère d'achat public mais également le support de projets partenariaux, et ainsi devenir le socle de votre **exemplarité**.

La réflexion autour de l'économie circulaire est l'occasion de **rassembler les parties prenantes** du territoire (collectivités, administrations, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations et citoyens) autour d'enjeux mobilisateurs pour chacun. **Pour les citoyens et les réseaux associatifs**, elle permet le passage à l'acte (éco-consommation), et se traduit notamment à travers des partenariats.



3 exemples d'évolution de modèles économiques :

SEB :

repenser son modèle économique pour s'adapter aux nouveaux modes de consommation

L'essor de la consommation collaborative a poussé le Groupe SEB à questionner son modèle économique et à envisager cette évolution comme une opportunité d'évolution de son activité. Le projet Eurêcooka a été créé pour expérimenter un service répondant aux nouvelles attentes des consommateurs. Testé sur le territoire de l'agglomération de Dijon, il propose de passer de l'achat à l'expérience grâce à la location d'appareils culinaires. Ce projet intègre aussi une réflexion sur l'écoconception des produits.



Le Pôle des éco-industries de Poitou-Charentes :

la force des interactions multi-acteurs

Cette association créée en 2005 à l'initiative du Conseil Régional Poitou-Charentes, a été labellisée « pôle de compétitivité régional » en 2008. Elle regroupe aujourd'hui près de 900 structures (industrie, recherche et formation). Son objectif principal est la réduction des émissions de gaz à effet de serre, en intervenant notamment sur l'éco-conception et l'écologie industrielle. Le Pôle organise, par exemple des rencontres sur l'éco-design, afin de favoriser les échanges entre designers et chefs d'entreprises et faire du design un vecteur d'innovation.



La Poste :

créer une nouvelle demande pour sauvegarder des emplois sur les territoires

La création de l'offre Recy'go a permis à La Poste de surmonter des difficultés économiques concernant son activité traditionnelle de distribution de courrier. En mettant en place un système de logistique inverse, le Groupe a pu proposer aux entreprises un service de collecte des papiers de bureau. Cela lui a permis de diversifier l'activité de ses facteurs, de sauvegarder leurs emplois et de se positionner, par la même occasion, comme un acteur phare sur le nouveau marché de la collecte du papier.



Pour accompagner la mise en oeuvre de stratégies territoriales et intégrées de l'économie circulaire, un guide méthodologique est proposé aux Régions et à leurs partenaires. Ce guide s'adresse principalement aux élus et aux agents. Vous y trouverez des clés pour mobiliser et accompagner les acteurs économiques de votre territoire. Ce document est basé sur de nombreux retours d'expériences et le croisement d'expertises diverses. Il s'appuie également sur les dynamiques d'acteurs pionniers en matière d'économie circulaire.

Il répond aux questions suivantes :

- Comment organiser le pilotage politique et technique des questions d'économie circulaire ?
- Quelle gouvernance mettre en place ? (articulation avec les acteurs institutionnels, partenariats, mobilisation des parties-prenantes)
- Comment définir une stratégie régionale ?
- Comment l'articuler avec les schémas, stratégies et planifications déjà existantes ?
- Que mettre dans sa feuille de route ?
- Quels moyens déployer ?
- Comment passer de l'expérimentation au déploiement généralisé ?

Cet outil vous apportera une vision globale des enjeux transversaux de l'économie circulaire, de leurs multiples champs d'application, et de la grande diversité des acteurs concernés. A travers des exemples tirés de différents territoires et acteurs, en expliquant leur reproductibilité, il donne des éléments d'inspiration et des conseils méthodologiques pour construire son propre projet de territoire.

En aucun cas, ce guide n'est un plan détaillé ou une stratégie prête à l'emploi. Il s'agit plutôt d'un *vademecum*, illustrant les différentes étapes nécessaires pour élaborer votre propre projet territorial. Chacun s'en inspirera en fonction de son niveau d'avancement, des dynamiques préexistantes et des schémas déjà mis en place.

En effet, au-delà de l'outil de stratégie régionale, cette démarche vous permettra avant tout de questionner les dynamiques économiques de votre territoire au regard de leur durabilité, et de réfléchir aux moyens à mettre en oeuvre pour impulser et accompagner notre transition économique et énergétique locale.



5 conseils clés pour élaborer votre stratégie régionale d'économie circulaire :

- Partir des richesses de votre territoire : cela passera par une phase préalable d'identification des dynamiques, des secteurs à enjeux stratégiques, des acteurs pionniers et projets prometteurs. Il faudra ensuite croiser ces potentialités avec les politiques publiques déjà en place, afin d'optimiser, enrichir, ou réorienter les dispositifs existants vers l'économie circulaire.
- Déployer une gouvernance partenariale avec les acteurs du territoire.
- Intégrer l'économie circulaire au cœur du fonctionnement de votre collectivité : sensibilisation de l'ensemble des élus et agents, diffusion au sein de l'organisation, désignation de pilotes internes (politique et technique)
- Définir des objectifs et priorités pour le territoire, et déployer votre propre grille d'analyse « économie circulaire » des projets. Pour ce faire, trouver une place à cette stratégie au sein des documents stratégiques et de planification (SRADDT, SRCAE, PCET, SRDE...).
- Penser sa stratégie avant tout comme un projet de territoire, contribuant à sa transition écologique, économique et sociale, à travers l'innovation et l'intelligence collective.
- Mettre en place dès l'amont une démarche de progrès continu : indicateurs et dispositifs de suivi et d'évaluation.

4 exemples régionaux d'impulsion et de soutien à l'émergence de nouvelles dynamiques économiques :

Région Nord-Pas-de-Calais

La Région se montre, depuis une dizaine d'années, très motrice en termes de stratégies environnementales. Ce dynamisme a mené à la création de plusieurs pôles d'excellence et de compétitivité (cd2e, T2M, TEAM² et UP-tex) qui se sont regroupés, en 2013, autour d'un projet commun : la « Vallée du Recyclage Textile ». Son objectif principal est de créer des activités rentables et des emplois durables dans le secteur du recyclage textile. La Région reste partenaire de ce dispositif en y apportant notamment un soutien financier.



Région Aquitaine

La Région a engagé une réflexion sur l'économie circulaire, à travers une Délibération en 2013. Pour traiter cette thématique, la direction pour le développement durable s'est rapprochée des pôles de développement de l'économie et de l'innovation, de l'agriculture et de la formation professionnelle, et un recrutement dédié a eu lieu. Un groupe de travail interne transversal a été mis en place. L'objectif de départ était la formation et la sensibilisation, mais le groupe a depuis entamé l'élaboration d'une feuille de route. Sur ce territoire, la mise en place d'une stratégie s'explique notamment par un contexte local favorable : forte impulsion politique du Président du Conseil régional ; présence du club d'entreprises Aquitaine croissance verte ; poids de la recherche académique et des transferts de technologie (Chaire d'analyse du cycle de vie au service de la chimie verte...) ; programme de sensibilisation à l'écoconception dans les PME porté par la Chambre de Commerce et d'Industrie. Le territoire présente un écosystème favorable ; la stratégie régionale s'appuie sur des dynamiques existantes.



Région Provence Alpes Côte d'Azur

Suite à la mise en place du programme Agir+ (objectif : permettre l'émergence d'une économie sobre en ressources et en énergie), la Région s'est associée à l'Institut Inspire afin de développer la méthode NOVUS (Nouvelles Opportunités Valorisant les Usages et le Service). Il s'agit d'un guide méthodologique mis à disposition de toute entreprise productrice de biens souhaitant envisager la transition de son modèle économique vers l'économie de fonctionnalité.



Région Rhône-Alpes

En 2008, la Région et OSEO (devenu BPI Groupe), rejoints très rapidement pas d'autres partenaires, ont créé le dispositif INNOV'R®. Il s'agit d'un guichet unique régional pour les projets de recherche et de développement éco-innovants, qui permet notamment de simplifier les procédures pour les entreprises et d'améliorer la lisibilité des accompagnements proposés par les partenaires. Le bilan du dispositif a été si satisfaisant (400 projets présentés) que les partenaires ont décidé d'étendre la démarche, en juin 2011, avec le lancement de l'appel à projets INNOV'R® Expérimentation. Il s'agit d'un dispositif complémentaire à INNOV'R® ayant pour but d'expérimenter sur le terrain, grandeur nature, des éco-innovations au sein des activités et champs de compétences des collectivités territoriales rhônalpines. Les collectivités terrains d'expérimentation sont : la Communauté Urbaine de Lyon, la Communauté d'Agglomération Grenoble-Alpes Métropole, Saint-Etienne Métropole et le Conseil Général de l'Isère.



En synthèse, l'économie circulaire, ce sont :



2 objectifs globaux fondamentaux :

- Réduire la consommation de ressources en valeur absolue
- Réduire les impacts environnementaux



3 temporalités pour un raisonnement « cycle de vie » :

- Amont : modes de production
- Durée de vie : modes de consommation
- Aval : recyclage



4 bénéfices « gagnant-gagnant » pour les entreprises comme pour les collectivités :

- Emplois & attractivité
- Pouvoir d'achat & réduction des coûts
- Résilience du territoire & maîtrise des risques
- Innovation & développement

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

L'ARF EN BREF

L'Association des Régions de France regroupe les 27 Régions françaises et remplit quatre fonctions principales :

L'ARF est la voix des Régions auprès des pouvoirs publics français et des institutions européennes; L'ARF promeut le fait régional auprès des citoyens et des acteurs de la vie économique et sociale ; L'ARF organise la concertation et les échanges de bonnes pratiques entre les Régions ; L'ARF est centre de ressources pour les élus régionaux et leurs services. Elle conduit, à ce titre, un certain nombre d'études mutualisées.

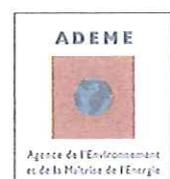
L'ARF est particulièrement active sur le champ de la transition écologique et énergétique. Elle a notamment coordonné l'organisation du grand débat national sur l'énergie intervenu en France au premier semestre 2013, le volet territorial ayant été pris en charge par les Régions.

Association des Régions de France / 282 boulevard Saint Germain / 75007 Paris / www.arf.asso.fr

En partenariat avec :



ASSOCIATION
DES RÉGIONS
DE FRANCE ■



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

www.ademe.fr

AVISE Portail du développement de l'économie sociale et solidaire

En région

Quelle prise en compte de l'économie circulaire dans les SRDEII ?

Publié le

29 Mai 2017

L'économie circulaire est unanimement une problématique dont les nouvelles régions s'emparent pleinement. Le sujet est pourtant traité différemment dans leurs politiques publiques. Certaines ont affiché une approche purement ESS dont l'économie circulaire est une partie intégrante. D'autres en font un sujet transversal en lien avec plusieurs politiques dont l'ESS. Après un panorama autour de plusieurs régions, focus sur la Bretagne et la Nouvelle-Aquitaine.

Economie circulaire en régions

L'économie circulaire est un enjeu primordial pour les territoires. En effet, le réemploi, l'écologie industrielle et territoriale ou le recyclage s'appliquent à tous les secteurs de l'économie et génèrent d'importants bénéfices :

- économiques : amélioration de la balance commerciale, amélioration de la productivité des ressources, réduction des dépenses des entreprises
- sociaux : création d'emplois et de lien social
- environnementaux : limitation des émissions polluantes liées au transport ou à la production de nouveaux produits

La Région est l'entité administrative française la mieux adaptée pour coordonner la transition vers l'économie circulaire. Disposant d'une vision élargie sur les enjeux de ressources du territoire, elle conserve une relation privilégiée avec les collectivités infra-régionales lui permettant de faciliter et d'harmoniser les projets locaux. La loi

NOTRe lui confère d'ailleurs davantage de compétences en matière de développement économique, développement durable, et de gestion des déchets. L'économie circulaire est intégrée aux politiques publiques régionales via le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) à travers la gestion des déchets et le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII). En effet, suite à l'adoption de la Loi NOTRe, la région se voit confier l'élaboration du Plan régional de prévention et de gestion des déchets à la place des anciens Plans de prévention auparavant élaborés par les conseils départementaux.

Une approche différente

L'étude des SRDEII fait apparaître clairement une approche différente du sens donné à l'économie circulaire, et de son lien à l'ESS. Pour la **Bretagne** par exemple, l'économie circulaire ne fait pas partie de l'ESS, c'est un sujet transversal qui peut, en fonction des angles y être lié. En **Ile de France** ou en Normandie, au contraire, ESS et économie circulaire sont liées et appartiennent au même pilier. Certaines régions comme l'Auvergne Rhône-Alpes ne mentionnent pas l'économie circulaire dans leur SRDEII.

La région **Bourgogne Franche Comté** traite l'économie circulaire, dans son schéma sous l'angle de l'économie des ressources et la gestion des déchets. Ici, la transition énergétique et écologique (TEE) est considérée comme un défi et une opportunité pour tous les acteurs économiques et contrairement à d'autres régions, ESS et économie circulaire sont bien distinctes. Dans le deuxième axe de son SRDEII « appui aux leviers de croissance de notre économie », la région appuie à la TEE et s'engage à développer un cadre d'action favorable à toutes les composantes de l'économie circulaire et la TEE. Elle souhaite par exemple, au sein de l'accompagnement des entreprises, renforcer leur sensibilisation au sujet.

La Normandie dédie une partie de son SRDEII à l'ESS : « Les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) au cœur des grandes transitions de la Normandie ». Cet axe fait partie de l'orientation « région pro-business » qui énumère les atouts de la région à développer: tourisme, culture, numérique, enseignement supérieur et ESS. L'économie circulaire y est intégrée au même titre que l'agriculture biologique ou le recyclage.

Un renforcement des partenariats stratégiques

Certaines régions ont renforcé leur partenariat avec l'ADEME. L'Ile de France, comme la Bourgogne Franche-Comté ont souhaité s'associer à l'agence pour identifier les enjeux prioritaires du territoire sur l'économie circulaire. En Ile de France, l'objectif est de construire des communautés d'acteurs qui porteront les projets sur la base de partenariats innovants (acteurs économiques, territoires,

organismes de formation et de recherche, structures d'accompagnement publiques ou privées). Grâce à ce partenariat avec l'ADEME, la région veut soutenir les entreprises sur un certain nombre de secteurs liés à l'économie circulaire : écoconception, mise au point de processus industriels innovants, réemploi, mutualisation des ressources, appui aux activités de réparation, de tri et de recyclage des produits. La région Bourgogne Franche Comté veut aller plus loin en accompagnant les contributions de ses territoires à des logiques d'économie circulaire interrégionales voire nationales.

Des Plans dédiés

En Ile de France, un Plan filière déchets sera élaboré en lien avec le futur Plan d'action régional en faveur de l'économie circulaire. En outre, l'action du SRDEII sera pensée en cohérence avec le Plan régional de prévention et de gestion des déchets. La région va plus loin ici car l'objectif affiché de cette concertation est d'aboutir à une stratégie régionale de l'économie circulaire, qu'elle pilotera en s'appuyant notamment sur la création d'un réseau des acteurs franciliens de l'économie verte. La Normandie prévoit également dans son SRDEII, un plan d'action en faveur de l'économie circulaire.

Zoom sur deux approches régionales

Bretagne : faire de l'économie circulaire un sujet transversal permettant la coopération entre les services

En Bretagne, le sujet de l'économie circulaire a émergé en 2013 autour de trois points :

- une prise de conscience de plus en plus importante de la forte pression mondiale sur l'extraction et l'usage des ressources naturelles ;
- l'élaboration du SRDEII au sein duquel éco-innovation et optimisation de l'usage des ressources ont été intégrées ;
- la réalisation d'un bilan sur le dispositif Bretagne Qualiparc (aménagement et gestion durable des zones d'activités), piloté par la Région Bretagne

Le SRDEII a donc été voté en décembre 2013 et il intègre l'économie circulaire. Nathalie Cousin, chargée du projet « Economie circulaire » au sein du Service de l'Economie des Ressources (SERES), explique que la région a lancé en 2014 une expérimentation sur ce thème pour soutenir des projets « démonstrateurs » via un Appel à manifestation d'intérêt (AMI). *"L'objectif était d'appuyer l'action régionale sur des exemples concrets et encourager les dynamiques innovantes et émergentes sur les territoires. Huit projets ont été sélectionnés parmi 35 candidatures et ont été*